

PLAN DE COURS

HIS4676-040 – Histoire de l’Afrique Contemporaine

Horaire : Lundi de 09h30 à 12h30
 Local : à déterminer
 Professeur : Chétima Melchisedek
 Courriel : chetima.melchisedek@uqam.ca
 Bureau : A-6125
 Site Web du cours : Moodle

DISPONIBILITÉ ET MODES DE COMMUNICATION

Disponibilité du professeur

- Sur Rendez-vous

Modes de communication

- Courriel, Moodle, présentiel, zoom
- Dans vos messages électroniques, veuillez inclure le sigle et le titre du cours dans la rubrique « objet ».
- Veuillez utiliser votre compte de messagerie UQAM pour les communications par courriel.
- N'oubliez pas de maintenir une attitude professionnelle dans toutes les interactions avec le professeur.

TABLE DES MATIERES

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
	3.1 Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération	5
5	Calendrier du cours	6
6	Modalités du cours	8
	6.1 Modalités de participation au cours	8
	6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	8
	6.3 Modalités de remise des travaux	8
	6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens	8
	6.5 Modalités d'évaluation de la langue	8
	6.6 Modalités d'évaluation des enseignements	8
7	Bibliographie indicative.....	9
8	Références.....	10
	8.1 Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	10
	8.2 Document et Informations additionnelles.....	11
	8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	12
	8.4 Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.....	13
	8.5 Compétences.....	14

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce qu'on entend par « histoire de l'Afrique contemporaine » est la période de l'histoire africaine qui s'étend des années 1800 à nos jours. En raison de la complexité et de la taille du continent, il nous sera impossible de fournir une histoire complète de chaque pays, de chaque peuple et de chaque région. En entremêlant le chronologique et le thématique, le cours examine les grandes questions qui ont accompagné l'histoire contemporaine de l'Afrique, en particulier les questions liées au colonialisme, à la violence, au nationalisme et au développement dans le triple contexte précolonial, colonial et postcolonial. Pour cela, le cours est structuré en trois sections.

La première examine la situation politique et économique de l'Afrique avant la colonisation. Il met l'accent sur l'indépendance des États africains et sur les effets provoqués par l'abolition de la traite transatlantique sur lesdits États. Nous étudierons ainsi le passage de la traite esclavagiste vers le « commerce légitime », et le rôle joué par celui-ci dans l'accentuation de l'esclavage sur les côtes africaines. Les sujets qui seront abordés incluent les marchandises et les ressources échangées, la présence des missionnaires et explorateurs, et le rôle qu'ils jouèrent dans la mise en place de la machine coloniale.

La deuxième section se concentre exclusivement sur la période de la domination coloniale de l'Afrique par les puissances européennes. Celle-ci commence officiellement avec la conférence de Berlin des années 1884-1885. À l'issue de cette conférence, les puissances européennes telles que la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et la Belgique accentuent leurs influences en Afrique en créant des colonies. Une fois les conquêtes terminées, elles ont mis en place des formes de gestion de leur territoire colonial dont les plus illustres sont l'administration directe (dans les colonies françaises) et l'*indirect rule* (dans les colonies britanniques). Le cours mettra aussi l'accent sur l'impact du colonialisme sur les diverses sociétés africaines. Plus concrètement, nous nous demanderons comment les peuples colonisés d'Afrique ont réagi au colonialisme et comment ils ont contribué aux grands événements mondiaux de cette période tels que les deux guerres mondiales.

Au cours de la troisième et dernière section, nous examinerons les processus de décolonisation, les mouvements nationalistes et les luttes indépendantistes en prenant des exemples çà et là à travers le continent. Nous nous intéresserons également à l'héritage colonial, au néocolonialisme et aux différentes luttes anti-impérialistes menées par certaines élites africaines. Cette dernière partie explorera enfin les questions du développement économique, de l'autoritarisme, de l'évolution de la vie politique notamment avec l'ouverture démocratique des années 1990, ses effets, ses enjeux et ses limites actuelles.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Histoire de l'Afrique contemporaine est un cours facultatif de premier cycle. Elle vise principalement à analyser certaines questions d'ordre socioéconomique, politique ou idéologique de l'Afrique contemporaine. L'étudiante, l'étudiant pourra ainsi se familiariser avec certains problèmes de fond concernant l'évolution et la nature des sociétés africaines depuis les années 1880, période qui marque le début de la domination de ce continent par l'Europe à travers la colonisation.

Plus spécifiquement, le cours vise à permettre aux étudiantes, étudiants de :

- mener une lecture de l'histoire et de la trajectoire des sociétés africaines (leurs mutations, leur ouverture au monde, leurs crises et leurs capacités de résilience et d'innovation) depuis la fin de la traite transatlantique des esclaves (XIXe siècle) jusqu'à nos jours;
- acquérir une meilleure connaissance et compréhension des problèmes et enjeux contemporains que suscite ce continent;
- développer une lecture critique pour relativiser le traitement médiatique de l'actualité africaine;
- explorer une région « non occidentale » du monde et ses interactions avec le monde occidental
- développer de solides compétences en rédaction, en analyse et en communication.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

CONTENU DU COURS

Histoire de l'Afrique contemporaine initie les étudiantes, étudiants à l'histoire du continent africain depuis la fin de la traite transatlantique. Le cours se divise ainsi en deux périodes charnières : coloniale et postcoloniale. Au cours de la première moitié de la session, nous étudierons les principales tendances économiques et politiques ayant conduit à la colonisation de l'Afrique (abolition de la traite transatlantique, avènement du commerce dit « légitime », industrialisation de l'Europe, etc.), la fondation des empires coloniaux, la participation de l'Afrique aux deux guerres mondiales et les transformations sociales et économiques apportées par la colonisation. Au cours de la seconde moitié, nous examinerons une variété de questions relatives à

l'indépendance, à la gestion des États modernes, aux différentes crises politiques et à la place de l'Afrique dans le système international.

Comme la plupart de ces questions sont nouvelles pour les étudiantes, étudiants, les ouvrages et articles ont été soigneusement sélectionnés. Aussi, les séances sont organisées chronologiquement et thématiquement, de telle manière que les étudiantes, étudiants puissent les suivre aisément. Dans la mesure où ce cours favorise un apprentissage actif, il est demandé aux étudiantes, étudiants d'accomplir leurs devoirs de lecture, de penser de manière critique, de communiquer efficacement, et de respecter les opinions contraires exprimées par les autres.

LECTURES OBLIGATOIRES

De nombreux étudiantes, étudiants trouveront leur première introduction à l'histoire africaine difficile et déconcertante. Vous aurez en effet à vous confronter à des lectures contenant des dizaines de noms et de mots inconnus ainsi qu'un vocabulaire conceptuel qui vous sera peut-être nouveau. Ne soyez aucunement effrayés, car cela est tout à fait normal. En faisant vos devoirs de lecture, n'essayez surtout pas de vous souvenir de chaque nom de lieu ou de personne ni de chaque événement ; concentrez-vous plutôt sur les thèmes généraux et les concepts centraux en lien avec la thématique du jour.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

FORMAT DU COURS

Le cours s'effectuera en mode présentiel et sera rythmé par des conférences magistrales du professeur, des exposés d'étudiantes et d'étudiants, des discussions en classe sur les lectures proposées. Tout ou une partie de ces approches pédagogiques seront utilisées à n'importe quelle période du cours, mais conformément au calendrier établi. Compte tenu de la formule retenue (mode présentiel), la présence à toutes les séances est requise. Les étudiantes, étudiants doivent terminer leurs devoirs de lecture avant de venir en salle, et se préparer avec des questions dont elles, ils aimeraient discuter avec le reste de la classe. Les débats en classe – fortement encouragés – permettront aux étudiantes, étudiants d'évaluer et d'élargir leur compréhension de la thématique du cours. Bien que la plupart des supports pédagogiques soient basés sur des lectures hebdomadaires, le professeur pourrait au besoin recommander d'autres ressources à explorer. Les documents obligatoires et additionnelles à lire seront progressivement placés sur le site Moodle du cours. Le professeur se réserve le droit de faire appel à chaque étudiante, étudiant pour qu'elle réponde à des questions spécifiques. Le professeur encourage les étudiantes, étudiants à le rencontrer pour obtenir de l'aide si elles, ils éprouvent des difficultés avec le cours.

ACTIVITÉS ÉVALUÉES

Il y aura plusieurs travaux à effectuer au cours de la session. Ils sont conçus pour digérer vos lectures, pour compléter les cours magistraux et pour alimenter les débats en classe. Ils doivent être accomplis ou remis à temps. Tout travail écrit doit être original. Aussi exigeants qu'ils puissent paraître, ne considérez pas vos devoirs comme un supplice, mais plutôt comme une opportunité pour appréhender et synthétiser vos lectures. Tous les travaux écrits sont à remettre sur Moodle (en format Word) avant la date limite indiquée sous la rubrique 'Évaluation'. Voici les activités d'évaluation à réaliser tout au long de la session :

A. ASSIDUITÉ ET PARTICIPATION ACTIVE

a. Objectifs :

Chaque séance sera structurée par des échanges et des discussions autour des lectures obligatoires et des sujets de discussion générés par le professeur ou par les étudiantes, étudiants. Le professeur encourage la participation active au cours, notamment l'assiduité et la ponctualité, la prise de notes, la contribution aux activités de discussion en classe, les questions et les réponses aux questions, et le respect des directives de la classe. Il encourage également les étudiantes, étudiants à respecter les opinions et les perspectives des autres, aussi divergentes soient-elles.

b. Démarche :

Chaque étudiante, étudiant lira en moyenne deux à trois articles et/ou chapitres de livres par semaine sur un thème particulier se rapportant au cours. Pour chaque séance, le professeur choisira quatre à cinq étudiantes, étudiants pour fournir un bref résumé oral des principaux arguments trouvés dans les articles/chapitres d'ouvrages, après quoi suivra une discussion en classe. Pour certaines séances, le professeur constituera aussi des groupes de discussion de quatre à cinq étudiantes, étudiants et mettra à leur disposition des sujets de discussion à l'avance.

c. Évaluation :

Assiduité : 10% de votre note finale sont déterminés par votre assiduité aux séances. Gardez à l'esprit que le fait de s'absenter au cours réduira inmanquablement votre note pour l'assiduité. Aussi, arriver constamment en retard peut entraîner une note finale inférieure. Si vous devez manquer à une séance en raison d'un cas de force majeure (maladie, participation aux activités parrainées par l'université, etc.), veuillez écrire au professeur en fournissant une explication convenable.

Participation active. 10% de votre note globale sera basée sur votre capacité à discuter du matériel de cours, à écouter vos pairs et à s'engager avec eux. À cet effet, les résumés de lecture, les questions et les commentaires générées par l'étudiante, l'étudiant et la participation de celle-ci, celui-ci dans son groupe de discussion constituent des aspects importants de l'évaluation de votre participation active. Dans tous les cas, la participation active est essentielle à la réussite de ce cours. Les étudiantes, étudiants doivent se rappeler que le simple fait d'assister au cours ne constitue pas une participation active.

B. Examen de mi-session

a. Objectif

L'examen de mi-session aura lieu **le 16 octobre 2023, de 9h30 à 12h30**, et portera sur la matière couverte pendant la première partie de la session. Il inclura les présentations magistrales du professeur, les travaux individuels et de groupe ainsi que les discussions générées autour des lectures obligatoires.

b. Démarche et évaluation

Votre examen de mi-session durera trois (03) heures et comportera deux parties, à savoir :

- ◇ Identification des termes
- ◇ Questions à développements courts (l'étudiante, l'étudiant choisira deux questions à traiter parmi les quatre qui lui seront proposées)

Des précisions supplémentaires vous seront fournies en classe.

C. COMPTE-RENDU D'OUVRAGE

a. Objectifs :

Écrire un compte-rendu critique de l'ouvrage de Jean-Pierre Chrétien et de Marcel Kabanda, *Rwanda. Racisme et génocide L'idéologie hamitique* (Paris : Belin, 2016) à remettre sur Moodle au plus tard **le lundi 13 novembre 2023 à 09h**. Ce compte-rendu de lecture sera d'un volume d'environ 2000 à 2500 mots. Pour votre compte-rendu, inspirez-vous d'exemples que vous trouverez dans des revues savantes, telles que la *Revue Canadienne des Études Africaines*, *Canadian Journal of History*, *Histoire Sociale/Social History*, etc. Incluez des exemples précis afin de démontrer votre connaissance du texte. Le livre est disponible en version électronique sur le site de la bibliothèque de l'UQAM à l'adresse : <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/rwanda-racisme-et-genocide--9782410001525.htm>

b. Démarche :

Pour votre compte-rendu, envisagez autant que possible d'inclure les éléments suivants :

- ◇ Citation bibliographique complète de l'ouvrage. Reproduisez cet exemple : Iliffe, John. 2009 [1997]. *Les Africains: Histoire d'un continent*. Paris: Flammarion.
- ◇ Introduction et thèse : Incluez deux ou trois phrases qui donnent une indication rapide du contenu du livre, suivies d'une biographie de deux ou trois phrases sur le parcours universitaire de l'auteur, la raison ou le contexte dans lequel il a écrit le livre (ou le contexte historique du sujet qu'il traite) et le public visé. La dernière phrase de votre introduction sera votre énoncé de plan.
- ◇ Corps 1 : Le premier paragraphe de votre développement résume l'ouvrage. C'est ici que vous devez inclure tous les points importants du livre. Pensez à une phrase qui résume chaque chapitre du livre.
- ◇ Corps 2 : Les autres paragraphes de votre développement présentent votre évaluation critique de l'ouvrage, la place de celui-ci dans la littérature savante et son importance pour la discipline. Si vous avez trouvé des erreurs dans le livre, indiquez les principales et expliquez leur signification. Expliquez si elles nuisent à la thèse et aux arguments avancés dans le livre. Soutenez tous vos jugements par des preuves issues du livre, en paraphrasant et citant des extraits. La thèse du livre est-elle bien étayée ? Le travail est-il minutieux ? convaincant ? important ? Le recours aux preuves et la présentation des sources est-elle efficace ?
- ◇ Conclusion : Donnez une évaluation globale de ce que vous avez lu. Faites une recommandation sur le type de lectrice, lecteur susceptible d'apprécier le livre et indiquez le mérite du livre.
- ◇ Nom complet : Mettez votre nom et alignez-le sur le côté droit de la page.

c. Évaluation :

- ◇ Voir critères d'évaluation des travaux écrits

D. Examen de fin de session

a) Objectif

L'examen final aura lieu **le 11 décembre 2023, de 9h30 à 12h30**, et portera sur les leçons couvertes tout au long de la session. Il inclura les présentations magistrales du professeur, les travaux individuels et de groupe ainsi que les discussions générées autour des lectures obligatoires.

E. Démarche et évaluation

Votre examen de mi-session durera trois (03) heures, et comportera deux parties à savoir :

- ◇ Identification des termes
- ◇ Questions à développements courts (l'étudiante, l'étudiant choisira une question à traiter parmi les deux qui lui seront proposées)
- ◇ Questions à développement long (l'étudiante, l'étudiant choisira une question à traiter parmi les deux qui lui seront proposées)

Des précisions supplémentaires vous seront fournies en classe.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Travaux évalués	Pondération en %	Date de remise ou d'examens
<u>Assiduité & participation active</u> - Assiduité et ponctualité - Résumés oraux des lectures - Contribution aux activités de discussion en groupe - Questions et réponses aux questions	20%	Cf. calendrier
<u>Examen INTRA – En classe</u> - Identification de termes - Questions à développement court	25%	16 octobre 2023
<u>Compte-rendu d'ouvrage</u> - Lire et effectuer une revue critique de l'ouvrage : Chrétien Jean-Pierre et Kabanda Marcel. 2016. <i>Rwanda. Racisme et génocide L'idéologie hamitique.</i> Paris : Belin.	25%	13 novembre 2023
<u>Examen FINAL</u> - Identification de termes - Questions à développement court - Questions à développement long	30%	11 décembre 2023

Critères d'évaluation des travaux écrits

<u>Analyse de contenu</u> 70%	Dans quelle mesure l'étudiante, l'étudiant répond-il à la question ? Les arguments sont-ils pertinents, suffisants, clairement expliqués et convaincants ? La synthèse de l'information est-elle adéquate ? La thèse est-elle bien développée ? Les preuves pour soutenir la thèse sont-elles suffisantes et correctement expliquées ?
<u>Structure du texte et style</u> & <u>Exactitude et Précision</u> 20%	La structure du texte est-elle cohérente et bien organisée ? Existe-t-il des transitions claires et appropriées entre les différents paragraphes ? L'étudiante, l'étudiant utilise-t-elle/-il une écriture académique adéquate, avec une variété de phrases simples et bien structurées ? Le vocabulaire et la compréhension des concepts sont-ils suffisamment précis ? Les ponctuations et les connecteurs logiques sont-ils utilisés avec précision ? Les majuscules sont-elles utilisées correctement ? L'orthographe, la syntaxe et la grammaire sont-elles suffisamment bien formulées ? Les formes verbales (temps et accord) sont-elles utilisées de manière appropriée ?
<u>Références et sources</u> 10%	L'étudiante, l'étudiant a-t-elle/-il choisi des sources appropriées ? A-t-elle/-il utilisé un nombre suffisant de sources ? Les sources sont-elles fiables et correctement citées aussi bien dans le texte que dans la bibliographie ? Toutes les références mentionnées dans le texte sont-elles présentes dans la bibliographie ?

Critères d'évaluation des prestations orales

Les critères d'évaluation des prestations orales seront les suivants : le respect du temps alloué, la clarté, la précision et la qualité du langage employé, la structure du travail oralement présenté, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse critique, la pertinence des sources convoquées, et la pertinence des réponses aux questions.

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	11 septembre	Introduction au cours	<u>Lecture obligatoire</u> - Syllabus
2	18 septembre	Abolition et commerce légitime en Afrique	<u>Lectures obligatoires</u> - Roger Botte, « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », <i>Annales. Histoire, Sciences Sociales</i> 55, 1009-1037. - Robin Law, « Le passage de la traite des Noirs au commerce 'légitime' », dans Doudou Diène. <i>La chaîne et le lien. Une vision de la traite négrière</i> , pp. 55-72. - Trevor Getz et Lindsay Ehrisman, "The Marriages of Abina Mansah: Escaping the Boundaries of "Slavery" as a Category in Historical Analysis," <i>Journal of West African History</i> , pp. 93-118.
3	25 septembre	L'Afrique avant l'invasion coloniale	- Catherine Coquery-Vidrovitch, « L'indépendance africaine au XIXe siècle », dans <i>Petite histoire de l'Afrique</i> , pp. 133-154. - Catherine Coquery-Vidrovitch, « L'islam politique et guerrier. Maghreb et Afrique occidentale avant la conquête », <i>L'Afrique et les Africains au XIXe siècle</i> , pp. 31-78.
4	28 septembre	Conquêtes et Mise en valeur des colonies	<u>Lectures obligatoires</u> - M'Bokolo Elikia, « La conférence de Berlin, mythe et réalité », dans <i>Afrique noire : histoire et civilisations</i> , pp. 278-282. - Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Moniot, « de l'exploitation à la conquête », et « Les systèmes politiques coloniaux », dans <i>L'Afrique Noire de 1800 à nos jours</i> , pp. 158-184. - Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Moniot, « L'économie coloniale », dans <i>L'Afrique Noire de 1800 à nos jours</i> , pp. 203-223.
5	02 octobre	Les Africains et la colonisation : contraintes et réactions	<u>Lectures obligatoires</u> - Elikia Mbokolo, «1880-1940: résistances ininterrompues », dans <i>Afrique noire : histoire et civilisations</i> , pp. 408-433. - Catherine Coquery-Vidrovitch et Henri Moniot, « Les Africains et la colonisation », dans <i>L'Afrique Noire de 1800 à nos jours</i> , pp. 214-233.
6	09 octobre	Action de grâce	
7	16 octobre	Examen Intra-session	
8	23 octobre	Semaine de relâche	
9	30 octobre	L'Afrique et les deux Guerres mondiales	<u>Lectures obligatoires</u> - Chantal Antier, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », <i>Guerres Mondiales et Conflits Contemporains</i> 230, pp. 23-36. - Jean-Loup Saletes, « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire », <i>Guerres Mondiales et Conflits Contemporains</i> 244, pp. 129-140. - Martin Mourre, « La Répression de Thiaroye: Décrire les différents degrés de la violence coloniale », <i>Les Temps Modernes</i> , pp. 87-110.

10	06 novembre	Indépendances et assassinats politiques	<u>Lectures obligatoires</u> - Hélène d'Almeida-Topor, « La fin des empires coloniaux », pp 213-233 - Saïd Bouamama, « Ruben Um Nyobé », dans Figures de la révolution africaine, 98-116. - Saïd Bouamama, « Patrice Lumumba », dans Figures de la révolution africaine, 160-177.
11	13 novembre	Les années de révolution	- Saïd Bouamama, « Amilcal Cabral », dans Figures de la révolution africaine, 253-270. - Saïd Bouamama, « Thomas Sankara », dans Figures de la révolution africaine, 271-288. <u>Attention!</u> ◇ Travail à rendre : compte-rendu critique d'un ouvrage
12	20 novembre	L'Afrique post-indépendante : Rwanda et Afrique du Sud pour études de cas Discussion autour de l'ouvrage de J.P Chrétien et M. Kabanda	- Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, Rwanda : Racisme et génocide : L'idéologie hamitique - Sean Jacob, Afrique du Sud. Au-delà de l'arc-en-ciel, » pp. 5-26
13	27 novembre	Les défis de l'Afrique du XXI ^e siècle	- À déterminer ultérieurement <u>Attention!</u> ◇ Évaluation du cours par les étudiants, étudiants
14	04 décembre	Révision générale	Pas de lecture
15	11 décembre	Examen de fin de session	Pas de lecture
16	18 décembre	Bilan du cours	Pas de lecture

Rappel important

Le syllabus du cours sera mis à votre disposition via le site Moodle. Il sera notre guide et notre référence constante tout au long de la session. Il est de la responsabilité individuelle de chaque étudiante, étudiant de suivre toutes les directives indiquées dans ce syllabus : objectifs du cours, devoirs de lecture, compte-rendu d'ouvrage, exigences d'examen, dates d'échéance, etc.

Par ailleurs, le professeur se réserve le droit d'apporter des changements au syllabus, notamment au calendrier du cours, lorsque cela est nécessaire, par exemple pour atteindre les objectifs d'apprentissage, pour compenser les cours manqués ou les changements d'horaire, ou pour toute autre raison légitime similaire. Les étudiantes, étudiants seront toujours informés de manière appropriée de toute modification apportée.

Si vous ne comprenez pas un aspect particulier du plan de cours, veuillez demander des éclaircissements au professeur lors de la première séance et tout au long de la session.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

En tant que professeur, il est de ma responsabilité de planifier et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés pour ce cours. Pour cela, j'apporterai autant que faire se peut mon expertise et mes connaissances en classe. Je vous guiderai également à travers les aspects les plus importants de l'histoire de l'Afrique contemporaine et respecterai votre temps en commençant et en terminant les cours à l'heure, et en expliquant clairement la pertinence de tous les devoirs. Je vous ferai des commentaires sur vos travaux écrits dans un délai raisonnable, et répondrai à la plupart de vos courriels dans les 24 heures, à moins que je ne vous dise spécifiquement à l'avance que ce ne sera pas possible.

En tant qu'étudiante, étudiant inscrit dans ce cours, je m'attends à ce que vous terminiez tous vos devoirs de lecture avant le début de chaque séance. De plus, il est attendu de vous que vous participiez à la création d'un environnement d'apprentissage productif en vous abstenant de comportements perturbateurs tels que texter, converser, étudier pour d'autres cours, regarder des vidéos sur votre ordinateur, mettre à jour votre statut Facebook, dormir ou toute autre chose qui pourrait distraire le cours. Les étudiantes, étudiants qui persistent dans de tels comportements pourront être invités à quitter la classe et seront considérés comme absents. Une fois en classe, éteignez votre téléphone portable ou mettez-le en mode vibration, silencieux ou inactif. De plus, vous ne devez utiliser votre ordinateur portable ou tablette que pour les activités en lien avec le cours. Le professeur se réserve le droit de demander à tout étudiante, étudiant d'éteindre son ordinateur portable ou sa tablette si celui-ci est utilisé comme outil pour des activités sans aucun lien avec le cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#). Si pour une raison valable, vous ne pouvez pas envoyer votre travail à temps, veuillez en informer le professeur. Par ailleurs, un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par le professeur, et les pénalités pour les retards pourront s'appliquer dans un tel cas.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiante ou l'étudiant joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Pour cela, l'évaluation du cours se tiendra le **lundi 27 novembre 2023**. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Antier, Chantal. 2008. « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains* 230 (2), 23-36.
- Benot, Yves. 2001. *Massacres coloniaux : 1944-1950*. Paris : La Découverte.
- Botte, Roger. 2000. « L'esclavage africain après l'abolition de 1848. Servitude et droit du sol », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 55 (5), 1009-1037.
- Bouamama, Saïd. 2014. *Figures de la révolution africaine de Kenyatta à Sankara*. Paris : La Découverte.
- Chrétien, Jean-Pierre et Kabanda, Marcel. 2016. *Rwanda : Racisme et génocide : L'idéologie hamitique*. Paris : Belin.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine et Moniot, Henri. 2005. *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. Paris : PUF.
- Coquery-Vidrovitch Catherine. 2020. *L'Afrique et les Africains au XIXe siècle : mutations, révolutions, crises*. Paris : Armand Colin.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2011. *Petite histoire de l'Afrique; L'Afrique au sud du Sahara, de la préhistoire à nos jours*. Paris : La Découverte.
- D'Almeida-Topor, Héléne. 2006. *Idées reçues : L'Afrique*. Paris : Le Cavalier Bleu.
- Deltombe, Thomas; Domergue, Manuel; Tatsitsa, Jacob. 2010. *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971*. Paris : La Découverte.
- Gervais-Lambony, Philippe. 2009. *L'Afrique du Sud*. Paris, Le Cavalier Bleu.
- Getz, Trevor; Ehrisman, Lindsay. "The Marriages of Abina Mansah: Escaping the Boundaries of 'Slavery' as a Category in Historical Analysis," *Journal of West African History* 1 (1), 93-118.
- Gondola, Didier. 1997. « Unies pour le meilleur et pour le pire. Femmes africaines et villes coloniales : une histoire du métissage », *Clio. Femmes, genre, histoire* 6 (2), pp. 87-104.
- Iliffe, John. 1997. *Les Africains. Histoire d'un continent*. Paris: Flammarion.
- Ki-Zerbo, Joseph. 1972. *Histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*. Paris : Hatier.
- Law, Robin. 1998. « Le passage de la traite des Noirs au commerce 'légitime' », dans Diène D. (éd.), *La chaîne et le lien. Une vision de la traite négrière*, 55-72. Paris : UNESCO.
- Lovejoy, Paul. 2017. *Une histoire de l'esclavage en Afrique. Mutations et transformations (XIVe-XXe siècles)*. Paris : Karthala.
- M'Bokolo, Elikia. 2008. *Afrique noire : du XIXe siècle à nos jours*. Paris : AUF.
- Mbokolo, Elikia. 1995. *Afrique noire : Histoire et civilisations jusqu'au XVIIIe siècle*. Paris : Hatier-AUPELF.
- Michel, Marc. 2005. *Décolonisations et émergence du tiers monde*. Paris : Hachette.
- Michel, Marc. 2009. *Essai sur la colonisation positive. Affrontements et accommodements en Afrique Noire 1830-1930*. Paris, Perrin.
- Michel, Marc. 2014. *Les Africains et la Grande Guerre : L'Appel à l'Afrique (1914-1918)*. Paris : Karthala.
- Mourre, Martin. 2017. « La Répression de Thiaroye: Décrire les différents degrés de la violence coloniale », *Les Temps modernes*, 693-694 (2/3), 87-110.
- Rodet, Marie. 2007. « Genre, coutumes et droit colonial au Soudan français (1918-1939) », *Cahiers d'Études africaines* 187-188, 583-602.
- Saletes, Jean-Loup. 2011. « Les tirailleurs sénégalais dans la Grande Guerre et la codification d'un racisme ordinaire », *Guerres Mondiales et Conflits Contemporains* 244, 129-140.
- Schürkens, Ulrike. 1992. « Le travail au Togo sous mandat de la France (1919-1941) ». *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer* 295, 227-240.
- Sean, Jacob. 2006. « Afrique du Sud. Au-delà de l'arc-en-ciel », *Politique Africaine* 103, 5-26.
- Touré Oussouby. 1984. « Le refus du travail forcé au Sénégal oriental », *Cahiers d'études africaines* 24, 25-38.
- Um Nyobé, Ruben. 1984. *Le problème national kamerunais*. Paris : L'Harmattan.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargés de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatérale et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en [participant aux activités de formations obligatoires](#) sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcèlement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcèlement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable si aucune



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.